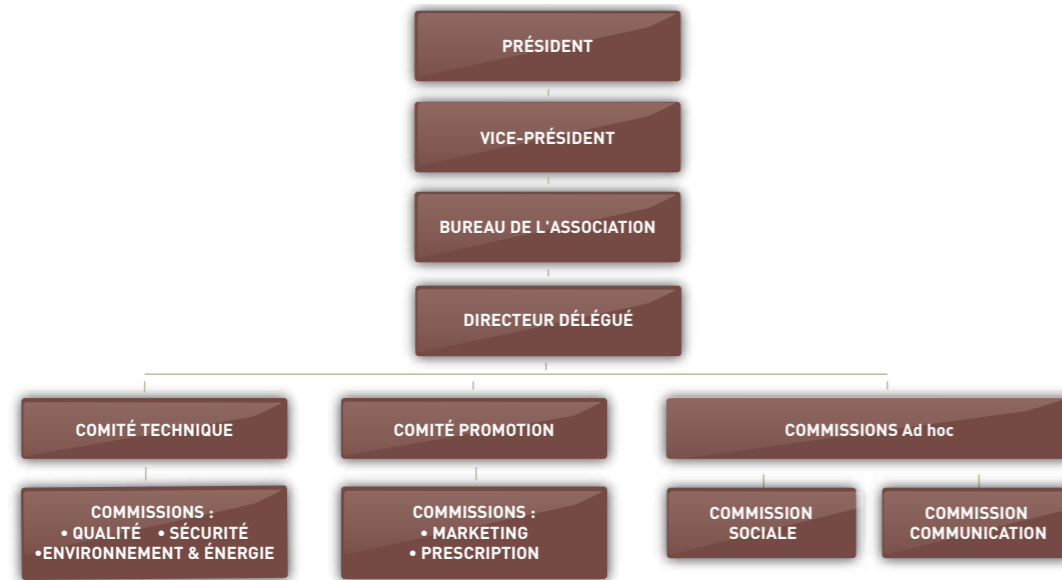


Organigramme de l'APC

L'APC, Association affiliée à la CGEM (2729) et à la FMC (IF 40480201).



L'APC - Association Professionnelle des Cimentiers - regroupe l'ensemble des fabricants de ciment et de clinker au Maroc à savoir **Asment Témara, Ciments de l'Atlas, Ciments du Maroc et LafageHolcim Maroc.**

Créée en 1982, l'Association a pour mission principale de représenter le secteur cimentier auprès des pouvoirs publics, des institutionnels et des groupements professionnels, de valoriser l'effort accompli par le secteur en matière de qualité, sécurité, de protection de l'environnement et d'engagement social.



MISSIONS & CHAMPS D'ACTION

Missions

L'APC participe, depuis sa création en 1982, au développement du secteur cimentier marocain. Elle s'emploie à promouvoir auprès de ses membres et partenaires sous traitants et transporteurs les bonnes pratiques ainsi que le souci de la sécurité, de la qualité, de la sauvegarde de l'environnement et de la responsabilité sociétale.

L'APC développe des partenariats avec toutes les administrations et organismes concernés par le secteur de la construction et du BTP. Elle entretient également des partenariats avec les Fédérations professionnelles, les grandes écoles, les laboratoires...

Les engagements et accords signés dans le cadre de ces partenariats – institutionnels et professionnels – visent à renforcer les exigences en matière :

- de sécurité des constructions et de durabilité des ouvrages d'art,
- de sécurité dans les chantiers,
- de sécurité sur les routes,
- de sauvegarde de l'environnement.
- de développement de solutions alternatives aux énergies fossiles (valorisation des déchets, énergie éolienne...)
- de veille réglementaire dans le domaine d'intérêt.

L'APC a également pour mission d'informer régulièrement les administrations, les partenaires professionnels et le public des activités du secteur cimentier.



VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- L'APC participe à l'enrichissement du dispositif réglementaire touchant aux normes relatives aux produits liés à la construction, tels les ciments, les produits à base de ciment. Elle contribue de manière régulière aux travaux des instances de normalisation et de diverses commissions réglementaires.
- Elle participe à l'élaboration des textes concernant la sauvegarde de l'environnement dans les différents domaines d'impacts environnementaux intéressant le secteur cimentier. Par ailleurs, elle suit l'élaboration des textes relatifs à la sécurité et à l'hygiène au travail.
- Elle s'emploie à promouvoir un cadre réglementaire favorable au développement des énergies renouvelables (l'énergie éolienne notamment) ainsi qu'aux combustibles de substitution, à la co-génération et, plus généralement, à l'efficacité énergétique.

ENQUÊTES ET ÉTUDES

Pour la concrétisation de ses missions, l'APC réalise ou fait réaliser des études dans divers domaines d'intérêt.

Place et utilisations du ciment

- Etude sur les caractéristiques, l'évolution et le poids économique du secteur cimentier.
- Etude sur les coefficients techniques et la segmentation du secteur
- Modèle de prévision de production de logements.
- Modèle de calcul du coût de la construction du logement social.
- Etude du potentiel de production de blocs béton.
- Etude sur la fiscalité, la taxe spéciale ciment.
- Etudes sur les filières déchets et les combustibles de substitution
- Etude sur les liants hydrauliques routiers pour le retraitement des chaussées.



Sécurité

- Analyses régulières des normes qualité du ciment et du béton, essentielles à la sécurité et à la durabilité des constructions.
- Réalisation d'un module d'information et de sensibilisation à la sécurité (MISS).
- Etude diagnostique de la typologie des transports cimentiers en partenariat avec le Ministère de l'Équipement et du Transport et le CNPAC.
- Mise en place de Collectifs Sécurité APC-Entreprises partenaires et transporteurs.
- En application de la charte des cimentiers sur le Développement Durable (2004), adoption de 3 Chartes sur la sécurité chez cimentiers (2013), les sous-traitants (2014) et les transporteurs (2015).

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

- **Evaluations économiques** des performances environnementales du secteur cimentier, montrant le découplage de la croissance économique et de l'impact environnemental avec une amélioration régulière des performances environnementales.

• Préservation des ressources :

Nombreuses études menées pour trouver des solutions alternatives aux consommations des matières naturelles et des énergies fossiles, cas des cendres volantes, des sables de concassage, etc.

• Elimination des déchets :

- Les études réalisées montrent que le traitement mécanique et biologique des déchets ménagers permet de produire de 45 à 50% des RDF (Refuse Derived Fuel) tout en évitant le lixiviat et en réduisant l'enfouissement.
- La mise en place de filières industrielles de collecte et d'élimination des déchets assises sur un modèle économique et une structure de gestion pérenne.
- Elimination des déchets industriels dangereux : engagement pris pour accompagner le Plan Directeur National d'Élimination des Déchets Dangereux.

• Adhésions :

- À la COVAD (Coalition de valorisation des déchets) :
- Au 4C Maroc (Centre de Compétences Changement Climatique)

SOCIAL

- Outre les actions sociales directement menées par chaque cimentier au niveau national ou local, l'APC apporte son soutien aux associations et fondations développant des activités dans le domaine social et environnemental (Fondation Mohammed VI, Fondation Lalla Salma, Fondation CGEM).

- La réhabilitation des écoles rurales (200) et la formation à l'employabilité des jeunes du voisinage (450) sont poursuivies.

- La taxe spéciale ciment collectées depuis 2002 pour le FSH (Fonds Solidarité Habitat) a permis l'accès au logement de 1,5 million de ménages.

ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

- L'APC développe auprès des Grandes Ecoles et des Universités, des actions de formation relatives à la fabrication, aux propriétés et utilisations des ciments et des bétons.

- Elle a mis en place des actions de formation et de sensibilisation en matière de prévention et de management de la sécurité et des risques avec des outils dont le MISS.

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'APC met à la disposition des partenaires institutionnels et professionnels ainsi que de la presse l'ensemble des informations relatives aux activités du secteur.

Partenariats : une trentaine de conventions et accords signés entre 1997 et 2016

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Dans le domaine environnemental : un partenariat fécond.

Dès 1995, le Ministère de l'Environnement et les cimentiers ont choisi de privilégier une action en partenariat. Le contexte y invitait. D'un côté, l'arsenal réglementaire en faveur de la sauvegarde de l'environnement était restreint et son renforcement rencontrait beaucoup de résistances. D'un autre côté, l'état des cimenteries exigeait une sérieuse mise à niveau environnementale. L'enjeu? Engager et réussir la mise à niveau environnementale des cimenteries en anticipant sur une réglementation alors en gestation.

Le travail réalisé dans le cadre d'une convention-moratoire (1997) s'est révélé fécond : au-delà des engagements pris, ce partenariat a incité les cimentiers à développer des politiques environnementales bien plus ambitieuses que prévu. Il a aussi frayé la voie à une étroite collaboration pour l'élaboration d'un arsenal réglementaire en matière de sauvegarde de l'environnement. Cet arsenal permet d'encadrer les filières de valorisation de déchets industriels et ménagers.

Dans le domaine de la sécurité : pour une responsabilité en partage.

La sécurité des personnes sur les sites de production, sur les chantiers et sur les routes nécessite l'implication de l'ensemble des parties prenantes : les prestataires-partenaires, les fédérations professionnelles, les transporteurs et clients-transporteurs, les ministères (Equipement et Transport,

Industrie, Habitat). L'enjeu : développer et ancrer une culture de la sécurité fondée sur le partage de responsabilité avec des engagements effectifs.

Dans le domaine de la construction : un soutien constant.

- Le secteur apporte son appui au logement social par le biais du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), ainsi que par des prix préférentiels au programme VIT 140 000 Dh.
- L'APC œuvre à la promotion de la sécurité et de la durabilité des constructions de logements par le développement de normes et standards pour les matériaux de construction.

Dans le domaine de l'industrie : des investissements soutenus.

Parmi les domaines de concertation avec le ministère de tutelle, il y a un souci partagé pour développer les capacités de production de manière à anticiper la croissance de la demande.

PARTENARIATS PROFESSIONNELS ET ACADEMIQUES

L'APC entretient des relations d'échange suivies avec les autres groupements professionnels :

- FNBTP, FNPI, FMC, AMIB
- CGEM, CMPP,
- LPEE, CETEMCO,
- Ecoles Supérieures EMI, EHTP, ENIM, ENA, Facultés des Sciences.

